

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours
Tél. : 819-423-5575

Courriel : dg.ndbonsecours@mrcpapineau.com
Site internet www.ndbonsecours.com

Lundi au jeudi : 8h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé

RÉUNION DU CONSEIL

* *Dû à la loi sur les élections, la séance du conseil est le 2 octobre prochain à 19h30 au bureau municipal situé au 8 Côte Birabin-Saint-Denis., Notre-Dame-de-Bonsecours.*

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS



Marc Paquette
Pour toute urgence,
vous pouvez le joindre au :
819 661-3961

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Pierre Villeneuve
Tél. : 819 743-4460
* Sur rendez-vous seulement

Vous prévoyez de rénover, construire, installer une piscine, faire une clôture et surtout une installation septique. Il est obligatoire d'aviser l'inspecteur en bâtiment afin de prendre possession d'un permis avant le début des travaux. Il est également du devoir du contribuable de demander conseil à l'inspecteur afin de respecter les règlements d'urbanisme.



Votre conseil municipal

Denis Beauchamp, Maire

<i>Pierre Laflamme</i>	<i>siège n°1</i>
<i>Galia Vaillancourt</i>	<i>siège n°2</i>
<i>Karoll Fortier</i>	<i>siège n°3</i>
<i>Pierre Ippersiel</i>	<i>siège n°4</i>
<i>Guy Charlebois</i>	<i>siège n°5</i>
<i>James Gauthier</i>	<i>siège n°6</i>



Le Bon Secours

VOLUME 19 NUMÉRO 3 – SEPTEMBRE 2013

MOT DU MAIRE

L'été est presque déjà terminé et nous nous préparons à l'automne qui apporte avec la splendeur de ses coloris un peu de repos.

C'est le temps de la chasse, mais c'est aussi une année d'élection municipale, une bonne occasion d'exercer notre responsabilité de participant actif à la démocratie municipale.

Nous sommes soucieux d'assurer à tous nos contribuables le meilleur service dans la mesure du possible.

*Votre Maire,
Denis Beauchamp*

Politique sur la famille.

Nous sommes toujours à la recherche de 3 contribuables pour siéger au Comité sur la politique familiale. Votre participation est souhaitée à ce comité pour que notre municipalité soit accueillante et aidante pour les familles de notre communauté. Comme nous prévoyons un nombre élevé de participants, nous accepterons les 3 premières personnes qui répondront à notre appel !!!

Karoll Fortier, conseiller

Démocratie municipale : au-delà des horreurs de la Commission Charbonneau, prendre nos responsabilités !

Journaux, radios et médias sociaux nous rapportent, à cœur de jour, des histoires d'horreur sur la politique et les politiciens. On est en plein cynisme. On ne croit plus à rien. On pense que tout ce monde est croché !

En réagissant ainsi, on oublie que vivre ensemble dans une collectivité ou une municipalité implique nécessairement que certaines personnes doivent assumer des responsabilités pour faire en sorte que la vie en collectivité soit possible et, au mieux, agréable.

En novembre, notre municipalité devra renouveler ses élus au conseil, soit les 6 conseillers ainsi que le maire. Important donc de rappeler que la municipalité est le premier niveau et peut-être le plus concret de la démocratie. Pour se préparer à cet événement démocratique, nous rappelons ici les principales caractéristiques et responsabilités d'un élu municipal.

- 1) L'élu municipal est d'abord un **membre d'équipe**, c'est-à-dire quelqu'un ou quelqu'une capable de travailler en équipe. On n'agit jamais seul dans cette fonction. Il faut tenir compte de l'opinion des autres membres de l'équipe et chercher à prendre des décisions qui découlent d'une réflexion ou d'une analyse à laquelle participent tous les membres de l'équipe.
- 2) L'élu municipal est sensible aux **besoins de sa communauté**. C'est, à Notre-Dame-de-Bonsecours, avoir une bonne perception des besoins des personnes et des organisations qui vivent ou œuvrent sur le territoire de notre collectivité. Cela suppose une certaine présence à ce qui se passe sur le terrain.
- 3) L'élu municipal, en équipe, cherche un **équilibre entre les besoins de la collectivité et les ressources disponibles**. C'est l'argent des contribuables que l'on administre. Comme les besoins sont souvent plus grands que les ressources disponibles, il faut des priorités, des arbitrages et des choix judicieux. Et puis, assumer ses décisions, même si parfois elles peuvent être contestées.
- 4) L'élu municipal **porte certains dossiers** ce qui lui permet d'approfondir certaines questions reliées à la vie de la municipalité et d'apporter ainsi une contribution plus personnelle à la vie de son milieu. Des dossiers comme l'entretien des chemins, la protection contre l'incendie, l'environnement, la sécurité publique, la gestion des déchets et des matières résiduelles sont autant de responsabilités partagées entre les différents membres de l'équipe.
- 5) L'élu municipal exerce ses responsabilités avec une bonne perception de ce que ce l'on appelle le **bien commun**. C'est-à-dire qu'il agit non pas en fonction de ses intérêts personnels, mais plutôt en fonction des intérêts de la collectivité.
- 6) Enfin, l'élu municipal accepte de **donner du temps à sa collectivité**. La rémunération, dans le cas des petites municipalités comme la nôtre, est plus symbolique que réelle et cette responsabilité exige un certain engagement envers les gens de la collectivité.

En novembre qui vient, vous serez appelés à participer aux élections de votre municipalité et n'oubliez pas que vous serez alors les acteurs du premier niveau de la démocratie. Winston Churchill, dans son style bien à lui, disait : « J'ai horreur de la démocratie, mais tant qu'on n'aura pas trouvé un meilleur système de gouvernement, je continuerai à me battre et à mourir pour elle ».

Pierre Ippersiel, conseiller

SCRUTIN DU 3 NOVEMBRE 2013

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Je, Suzie Latourelle, présidente d'élection, donne aux électeurs de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, l'avis suivant :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - maire
 - conseiller au siège numéro 1
 - conseiller au siège numéro 2
 - conseiller au siège numéro 3
 - conseiller au siège numéro 4
 - conseiller au siège numéro 5
 - conseiller au siège numéro 6
2. Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection, aux jours et aux heures suivantes :

Du 20 septembre au 4 octobre 2013

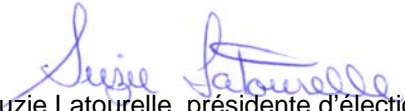
Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le 4 octobre 2013 le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h30
3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le 3 novembre 2013 de 10h00 à 20h00 et un vote par anticipation sera tenu le 27 octobre 2013 de 12h00 à 20h00.
4. Vous pouvez me joindre en communiquant au bureau de la présidente d'élection à l'adresse et numéro suivant :

8, Côte Birabin-Saint-Denis, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec J0V 1L0 au (819) 423-5575

(La forme masculine non marquée désigne aussi bien les femmes que les hommes)

Donné à Notre-Dame-de-Bonsecours, le 28 août 2013.


Suzie Latourelle, présidente d'élection